

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Amiens, le 1 mars 2019

MONSIEUR LE PRESIDENT
SANTERRE SIEP
BUREAU DDE
1 RUE D'ASSEL
80170 ROSIERES EN SANTERRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

SANTERRE SAEP

| Type | Code | Nom |
|-----------------------|--------------|------------------------|
| Prélèvement | 00102869 | |
| Unité de gestion | 0089 | SANTERRE SAEP |
| Installation | UDI 000616 | POTTE UDI |
| Point de surveillance | S 0000001100 | CENTRE BOURG |
| Localisation exacte | | M DE THEZY 4 RUE HAUTE |
| Commune | | BREUIL |

Prélevé le : lundi 28 janvier 2019 à 12h51
par : ELODIE PICHELIN
Type visite : D1

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE 0204

Type de l'analyse : PCLAT

Code SISE de l'analyse : 00102981

Référence laboratoire : H_CS19.886.3

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

DIVERS MINERAUX

Perchlorate

12 µg/L

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102869)

L'analyse a révélé la présence de perchlorate dans une concentration comprise entre une valeur strictement supérieure à 4µg/l et une valeur inférieure ou égale à 15µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour la Directrice Générale et par délégation,
L'Ingénieur du Génie Sanitaire



Jérôme Veyret